

## PRÉVENIR POUR PROTÉGER : LA RADICALISATION EN ENTREPRISE

L'une des priorités en matière de sécurité demeure la lutte contre le terrorisme. En 2021, il a encore frappé les valeurs de la République. La région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité consacrer une partie de son bulletin d'information « sécurité économique des territoires » sur la prévention de la radicalisation en entreprises. Les phénomènes de radicalisation menant à la violence, quelles que soient leur nature et leurs origines, ont des conséquences directes pour les entreprises, qui peuvent en être la cible et doivent donc s'y préparer. Ce bulletin a pour objectif de guider les chefs d'entreprise pour détecter les signaux alarmants et agir en lien avec les forces de l'ordre.



### Radicalisation \ʁa.di.ka.li.za.sjɔ̃\ - nom féminin

1. La radicalisation est le processus par lequel une personne devient plus extrême dans son point de vue ou ses idées. Elle fait aussi référence au retour aux racines d'une question.
2. La radicalisation renvoie à un ensemble de gestes qualifiés d'« extrêmes » qui découlent d'une interprétation idéologique et littérale des principes d'un système, qu'ils soient politiques, religieux ou économiques.



**Tout changement radical dans le comportement d'un employé doit faire l'objet d'une attention particulière.**



Participation à des stages de survie ou intérêt au survivalisme



Consultation de sites djihadistes



Acquisition et/ou intérêt soudain pour les armes ou les explosifs



Refus de parler aux personnels féminins



Apologie du terrorisme



Intérêt pour les vulnérabilités de l'entreprise



Prosélytisme en interne et/ou Sur les réseaux sociaux



Isolement repli sur soi

**Rappel !**

Le principe de neutralité concerne l'État et ses agents et sous certaines conditions les entreprises privées.  
La liberté de croyance est un principe absolu.  
En revanche, la liberté de manifester sa croyance est encadrée.



Loi n°2016-1088 du 08/08/2016  
Dite loi « travail »

Ne pas confondre l'expression du fait religieux en entreprise



Et le processus de radicalisation !



MAIS : certains comportements excessifs peuvent constituer un basculement vers la radicalisation



## RÉACTION DU CHEF D'ENTREPRISE FACE À LA RADICALISATION



Le chef d'entreprise **ne peut être tenu responsable** de la radicalisation d'un de ses salariés.

Néanmoins, il peut, voire dans certain cas, doit : **ANTICIPER** et **SIGNALER**.



Organiser en interne un processus de signalement entre le chef d'entreprise, la direction sûreté, la DRH et les affaires juridiques.



Organiser la remontée des doutes objectifs vers les services de l'État qui seuls évalueront la pertinence du signalement.

Rendez-vous dans votre brigade ou commissariat

Ou contactez nous via d'autres canaux de communication



**BRIGADE**  
numérique



**STOP-DJIHADISME.gouv.fr**

Agir contre la menace terroriste

**0 800 005 696**

Service & appel gratuits

## POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.cipdr.gouv.fr/prevenir-la-radicalisation/>

Guide du fait religieux en entreprise à télécharger sur le site :

<https://travail-emploi.gouv.fr>

**FAIRE FACE ENSEMBLE**

Formation à la vigilance, la prévention et la protection face à la menace terroriste

<https://vigipirate.gouv.fr>

MOOC à faire en ligne

# L'OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE UN NOUVEL ATOUT AU PROFIT DES ENTREPRISES

La sécurité économique, enjeu stratégique pour la gendarmerie, vise à accompagner et protéger les entreprises et leurs actifs matériels et immatériels à travers plusieurs dispositifs dont le déploiement de l'outil d'auto-diagnostic au profit des PME.

L'outil d'auto-diagnostic de sécurité économique est un logiciel évaluant deux aspects :

- la vulnérabilité d'une entreprise et son niveau de sécurité. A l'issue d'un entretien encadré entre le chef d'entreprise ou son représentant et un binôme de la gendarmerie et au travers d'un questionnaire exhaustif ;
- un rapport d'évaluation pour l'institution est confié à l'entreprise lui indiquant les préconisations pour améliorer sa protection.

ANNÉE

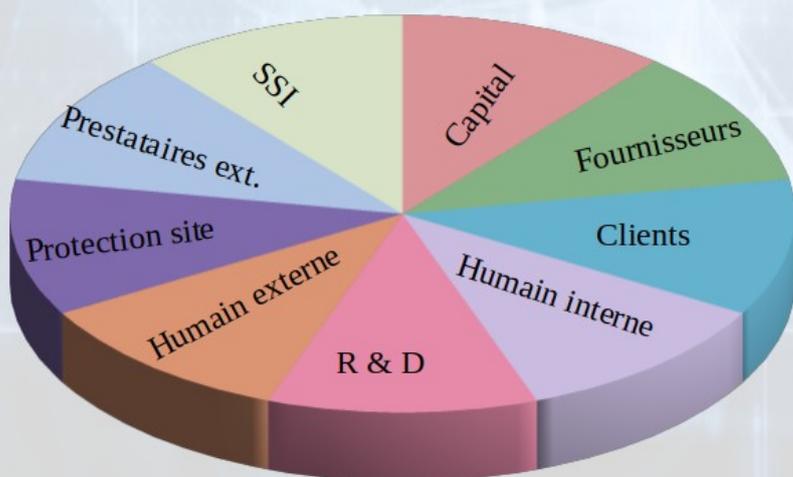
2021



**2 militaires formés par département en 2021**

**DIAG  
360°**

**Les ITEMS**



## Avantages

- \* **Complet** : 110 questions posées réparties en 9 familles.
- \* **Gratuit** : juste le temps de l'échange (2 heures).
- \* **Personnalisé** : c'est l'entreprise qui effectue l'évaluation.
- \* **Encadré** : le gendarme peut guider ou illustrer les questions.
- \* **Conclusif** : des préconisations sont confiées au chef d'entreprise qui est libre de les suivre ou non.
- \* **Confidentiel et sécurisé.**

Vous souhaitez bénéficier d'un auto-diagnostic au sein de votre entreprise ?

Adressez votre demande à :

[securite-economique-auvergnerhonealpes@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:securite-economique-auvergnerhonealpes@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

Elle sera transmise aux référents départementaux qui prendront attache directement avec vous.